

Musée de la Gruyère

Autor(en): **N.**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande**

Band (Jahr): **62 (1924)**

Heft 38

PDF erstellt am: **06.05.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-219000>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

guerre de Trente ans, se réclament surtout de ce passage.

Jésus n'a pas condamné le Jeûne; les apôtres l'ont pratiqué.

Le moyen âge finissant, avec son matérialisme grossier, son immoralité effrénée en haut lieu, mais aussi avec ses cataclysmes et ses terribles épidémies, favorisait comme une saine réaction nécessaire les jours de pénitence. Notons cependant que les invites aux Jeûnes nationaux parlaient toujours de l'«Etat», non de l'«Eglise». C'est une particularité de cette fête à la fois religieuse et politique, qui s'est conservée jusqu'à nos jours. En 1480 et 1483, la Diète de Lucerne invite les délégués des Etats à organiser «des cultes en l'honneur de Dieu et de la Vierge, ainsi que pour le réconfort de nos soldats en France, pour qu'ils se conservent bien en campagne, ainsi que nous à la maison!»

Le gouvernement de Berne, à cette même époque, appela un célèbre prédicateur de carême et fit faire des pèlerinages à la grotte de St-Béat sur le lac de Thoune, tandis que les Zurichois allaient en procession à St-Lioba au Zurichberg et à St-Egide (Gilgen), à Leimbach. La Suisse primitive, en temps de détresse et de guerre, fit lire publiquement la «grande Oraison», dont nous avons la rédaction de 1517, au couvent argovien d'Hermetschwil.

La Réforme eut un moment d'hésitation à l'égard du Jeûne. Luther le recommanda comme exercice corporel; Zwingli laissa les siens libres de le continuer ou d'y renoncer. Mais Bullinger, son successeur, ainsi que la seconde Confession helvétique de 1556, le réintégrèrent dans ses droits. Sans le Jeûne rétabli alors à titre d'acte collectif et national en temps de détresse le «Bettag» d'aujourd'hui n'existerait pas. Il y eut d'abord les petits jeûnes. Les messes des jours ouvrables furent remplacées, par des cultes du matin, généralement le mardi: c'était le «Wochenbettag». Il n'eût guère de succès et fut sans cesse aboli et rétabli. Le pasteur de Plaefikon donnait un batz à ses fidèles qui, dès lors, vinrent en masse au prêche du mardi.

J.-J. Breitinger obtint, en 1639, un jeûne cantonal zurichois le jour (11 septembre) de St-Félix et Regula, les patrons de la ville, pour lutter contre les orgies des kermesses et les Mardis gras. La guerre de Trente ans nous valut un certain nombre de jeûnes. On les multiplia durant une seule année. Zurich en fit trois en 1621, deux en 1622, quitta à n'en point ordonner quand la malice des temps s'adoucisait quelque peu. Le massacre des protestants dans la Valteline (1620), et plus tard à Poschiavo, impressionnèrent beaucoup les protestants de la Suisse orientale, tout comme la nuit de la St-Barthélemy avait eu pour effet le Jeûne genevois du 4 septembre 1572. D'autre part, la visite de Gustave Adolphe, à Lutzen, en 1632, poussa les cantons protestants à fêter des jeûnes de «reconnaissance».

Vaud demanda, en 1610, son premier jeûne, «vu les dangers de guerre dans les pays tant allemands que welches», mais n'obtint de Berne qu'un mandement à lire, tendant à l'«amélioration de la vie!». En 1619, cependant, les «prédicants welches» obtinrent gain de cause — la guerre de Trente ans avait éclaté! — et le premier jeûne vaudois est célébré le dimanche après Pâques. Genève avait commencé sa série de jeûnes en 1567 déjà. En 1572, ce fut le mercredi, en 1578 déjà le jeudi qui eut la préférence.

Les jeûnes avaient toujours leur exposé de motifs. «Afin, dit Genève, qu'il plaise à Dieu de détourner son ire de nos péchés et par sa grâce rompre les entreprises des ennemis qui machinent de plus fort contre cette Eglise». La détresse des coreligionnaires en Suisse et à l'étranger est le motif principal. Le détail de la fête était réglé par les Eglises et variait de canton à canton.

Les fidèles ne quittaient pas l'église avant trois heures et s'abstenaient de toute nourriture! Mais l'initiative du Jeûne part toujours de l'autorité politique.

En 1639, le premier jeûne commun aux cantons protestants fut décidé en conférence et le 19 août 1640 il eut lieu. Dès 1650, la série des jeûnes continue, assez régulière, jusqu'à l'effondrement de la vieille Confédération. La fête devint aussi «périodique». Elle n'est plus décrétée «ad hoc» chaque fois. Elle est commune à un groupe important de cantons. Le motif spécial de sa célébration annuelle aura désormais moins d'importance et finit par ne plus être indiqué. Pour y aboutir, il faudra trouver le mois, le jour, la date communs. La question de date joue un rôle énorme dans les délibérations et il fallut encore près de deux siècles pour arriver au troisièmement dimanche de septembre. Tous les mois, sauf juin, tous les jours sauf le lundi et le samedi, ont été proposés, essayés et rejetés à tour de rôle. Les protestants s'opposaient avec acharnement au dimanche, préféré par les catholiques. Longtemps, Genève combattit le Jeûne «annuel»; la périodicité lui déplaisait.

Il fallait le XVIII^e siècle avec ses idées de largeur et de tolérance, il fallait la Révolution française et son idéal de fraternité pour songer au Jeûne interconfessionnel. A l'avenir les fêtes des deux confessions se ressembleront davantage, tout en gardant leurs divergences caractéristiques. Le premier Jeûne fédéral eut lieu le dimanche 16 mars 1794. Dès 1796, septembre eut la préférence, mais la querelle du dimanche surgit à nouveau et le jour varie. Le confessionnalisme reprend même en 1817 et ce n'est que le 1^{er} août 1832 que la Diète fédérale de Lucerne fixe définitivement le troisièmement dimanche de septembre, auquel notre pays est resté fidèle depuis 88 ans.

Il y aurait beaucoup à dire sur les «mandements» du Jeûne, élaborés tantôt par le clergé, tantôt par un chef d'Etat.

Deux anomalies subsistent: le Jeûne genevois, fêté dix jours avant le fédéral et qui a pour effet que nos voisins, ne sachant à quel jeûne se vouer, passent parfois sur l'un et l'autre. Et le Jeûne tessinois, mal compris qui, partant d'une confusion avec le 1^{er} août, se fête par des coups de canon, des bannières aux fenêtrés, des feux sur les monts et des bals publics!

Ed. Platzhoff-Lejeune.

SUR LA MONTAGNE

*Au flanc du mont sauvage,
J'ai agrippé mon nid!
En vain le vent fait rage,
Planant sur l'infini,
Je me ris de l'orage!*

*De partout à la ronde,
Je suis le maître ici!
Dans une paix profonde,
Et sans aucun souci,
Je vis bien loin du monde!*

*J'ai sur mes citadelles
Les plus beaux des fleurons!
Cyclamens, soldanelles,
Orchis, rhododendrons,
Sortent en ribambelles!*

*L'écho de la montagne,
Répète ma chanson!
Le torrent qui s'éloigne,
Vibrent à l'unisson,
Doucement l'accompagne!*

*J'ai connu la souffrance,
Au milieu des humains!
Mais d'une autre existence,
Auprès de mes sapins,
Je garde l'espérance!*

Louise Chatelan-Roulet.

LA BONNE EXCUSE

BELLE, c'était une maigre fluette petite personne, vieillie avant l'âge par les privations et les travaux trop rudes, attachée de tout son cœur simple et aimant, à son mari, à ses mioches, à cette mesure, à ce jardin, dans lequel elle peinait dur, mais qui fournissait l'essentiel de la nourriture du pauvre ménage.

Lui, c'était un grand diable, robuste comme un chêne, fort comme un ours, bon garçon, mais insouciant, mieux encore, insouciant de ses devoirs de famille.

Quinze ans auparavant il l'avait épousée, parce que c'était une brave fille, une travailleuse. Peut-être aussi parce qu'elle avait des économies gagnées à la ville où elle avait été longtemps en place. Elles avaient été dures, ces quinze années! Les gosses, chaque année, venaient remplir un peu plus la maison déjà trop petite! Les récoltes ne donnaient pas de quoi payer un loyer trop élevé! Les porcs avaient le rouget; les poules la maladie; le clapier fut dévalisé. Bref, tous les petits malheurs quotidiens, qui, pour ces humbles, devenaient de terribles soucis.

Elle, vaillante, s'acharnait à la tâche, à mesure qu'elle devenait plus rude. Lui, au contraire, perdait courage, et ne réagissait guère contre les coups du sort. Il «bricolait», faisait pour les voisins de menus travaux, entreprenait avec la vieille rosse, achetée bien longtemps auparavant dans un jour d'aisance, des travaux de camionnage qui l'éloignaient de son triste logis.

Il aimait à flâner sur la route, à causer avec les camarades. Il aimait surtout à s'attabler dans les pintes le soir et rentrait chez lui le plus tard possible. Et dans quel état, trop souvent.

Les voisins s'indignaient. Ils plaignaient la pauvre femme. Mais elle, dont le cœur ingénu ignorait la rancune, excusait son homme, et tout naturellement expliquait:

«Faut pas lui en vouloir! Il n'est pas méchant quand il a bu! Et puis, dans les cafés, c'est pas lui qui paye! Il sait tant bien se faire offrir!»

Bert-Net.

Histoire simple. — Un ours blanc suivait un ours noir. Un ours noir suivait un ours blanc.

Morale: Les ours se suivent mais ne se ressemblent pas.

MUSÉE DE LA GRUYÈRE

LE Musée du Vieux Pays-d'Enhaut vient de clore, à Château-d'Oex, l'exposition trop brève qu'il eut le bon goût d'organiser. Plusieurs journaux en firent l'éloge mérité. Qu'il sache quel intérêt il suscite chez tous les Gruyériens. Ceux d'en bas n'oublient pas qu'ils sont frères de ceux d'en haut. Les esprits superficiels, tentés de railler cette parenté lointaine et de trouver que l'on fait trop d'état d'une fraternité, selon eux devenue *cousinage*, auraient dû pénétrer dans les locaux où avaient été déposés les témoins autochtones de la Gruyère vaudoise, puis continuer leur voyage jusqu'à Bulle, pour examiner ce que contient le Musée Gruyérien. La comparaison eût été facile et la démonstration probante. Mêmes mœurs, mêmes outils, meubles analogues. Sans doute ne faut-il rien exagérer, car il est possible de percevoir des différences. Elles viennent de l'histoire aussi, et, dans le haut pays, limitrophe, deux races se sont rencontrées. Il en apparaît quelque chose.

Qui a vu, dans telle chambre de Château-d'Oex, une accorte dame, en cire par malheur, faire les honneurs de son logis, a compris immédiatement que des Gruyériennes, au-delà de la Tine, sont sœurs des Gruyériennes d'en deçà. Sœurs huguenotes, certes, en leur robe foncée et leur coiffe sévère, mais sœurs tout de même de ces aïeules fribourgeoises portant des châles frangés et des fichus brodés. Hélas, pour-

quoi faut-il aller dans les musées pour retrouver cette grâce discrète et ce costume modeste et charmant ? Confiance ! Les yeux s'ouvrent lentement. Le cœur des petits peuples revient s'attacher à son sol et à son passé. Au mépris stupide pour toute « vicellerie » succède le respect, et, peu à peu, l'admiration. Le présent est-il si beau qu'on en soit orgueilleux ? Le passé si grossier qu'on en fasse fi ? Qui sait retrouver dans l'art rustique le génie qui l'a fait naître croit entendre une chanson où le bonheur serait loué, où seraient loués aussi la douceur de vivre, la sérénité, l'amour du travail simple, du foyer, du pays.

S'il faut se réjouir aujourd'hui de quelque chose, c'est qu'à l'oreille de plusieurs cette chanson commence à bruir, qu'on l'écoute et qu'on l'aime. Cette musique, on le sait, vient des muses, dont les musées doivent être le sanctuaire. Elle en a deux, la muse gruvérienne. Mieux servie, mieux honorée désormais, puisse-t-elle, plus vibrante, amplifier encore sa mélodie.

N.

LA CORDE DU PENDU

I

Le notaire Morillot, du village d'Ambrun, retourne à son étude en passant à travers bois.

Il venait d'opérer une saisie chez Antelme Lebéju, à la ferme des Aunelles et, tout en suivant la sente sinueuse bordée de graminées, il maugréait je ne sais quelles paroles entendues seulement des pinsons et des merles.

Morillot n'était point un méchant homme, tant s'en fallait, car il s'appauvissait plutôt qu'il s'enrichissait dans son métier, et s'il avait fait saisir le mobilier d'Antelme Lebéju, c'est que, vraiment, il ne pouvait user d'aucun autre moyen pour l'empêcher d'épouser Berthine, sa jolie petite-fille aux yeux noirs comme les mûres des buissons.

De tout temps, il avait rêvé un mariage cossu pour Berthine, et voici qu'en dépit de ses espérances, c'était Antelme qu'elle aimait. Or, le jeune gars ne possédait pas un sou vaillant et, dans ces conditions, il refusait de donner son consentement à leur mariage.

Que dire et que faire pour dresser un obstacle entre eux ? Il savait bien qu'ils se voulaient mutuellement, et que, lorsqu'elle aurait vingt et un ans, c'est-à-dire à l'époque des moissons, Berthine passerait outre ses remontrances.

Il réfléchit longtemps et trouva ce qu'il croyait être un trait de génie.

Antelme avait loué la ferme qu'il habitait et quelques arpents de terre à son oncle Laurette, un vieux avec lequel il s'était fâché depuis, et qu'il ne payait pas régulièrement. Or, s'il ne le payait pas, c'est que la terre rapportait insuffisamment, malgré le travail qu'il lui consacrait et auquel il s'acharnait, avec l'espoir de voir enfin ses efforts récompensés.

Morillot savait bien qu'il trimait dur et qu'il ne fallait point l'accuser de mauvaise volonté ; mais puisque Antelme, n'ayant plus rien, serait forcé de se placer comme domestique et, par conséquent, forcé de renoncer à Berthine, il ne pouvait pas hésiter. Il alla donc trouver l'oncle Laurette et lui dit qu'il se rendait à son idée d'envoyer du papier timbré à son neveu récalcitrant.

Jusqu'alors, je dois en convenir, il l'en avait dissuadé, n'aimant pas à chagriner les gens ; mais qui veut la fin veut les moyens.

Maintenant, c'était fini ; la saisie était faite. Le père Morillot n'était pas content de lui, il avait comme un poids sur le cœur, et se demandait où avait bien pu se sauver le fermier lorsqu'il s'était enfui comme un fou, aussitôt après l'inventaire de son mobilier.

— Baste, tant pis ! pensa-t-il ; il n'aura pas Berthine, et c'est le principal.

II

— Ah ! m'sieur Morillot ! s'écria tout à coup à ses côtés un gamin qui l'arracha à ses réflexions, il y a un pendu dans le bois... Tenez, là-bas, regardez... je cours chercher le syndic...

Il continua sa route sans s'arrêter davantage, sans même donner le temps à l'huissier de le questionner, et quand celui-ci, ayant marché dans la direction indiquée, fut près du pendu, il reconnut avec effroi le malheureux débiteur du vieux Laurette, Antelme Lebéju !

Il lui sembla recevoir un coup de massue sur la tête et il resta un moment comme étourdi, mais cela

ne dura pas et toutes sortes de sentiments contradictoires se heurtèrent soudain en lui, la pitié, la colère, le remords et la haine.

Comme l'enfant tardait à revenir cependant ! Bien qu'il fût parti depuis deux ou trois minutes seulement, le temps lui paraissait terriblement long. S'il dépendait Antelme ? Mais il n'osa pas, craignant de commettre un délit grave.

Alors il se mit à faire les cent pas, nerveusement et tout en pensant avec une crainte grave à ce que dirait Berthine lorsqu'elle apprendrait ce malheur, tout en se demandant ce qu'il en adviendrait et, en redoutant l'explosion de son chagrin, il ne put se défendre de remarquer le bout de la corde dépassant la branche à laquelle le fermier s'était pendu, et l'idée folle, extravagante, la tentation irrésistible de s'en approprier quelques brins, traversa subitement son esprit superstitieux.

III

Perché sur la branche de l'arbre, le visage contracté par l'appréhension de voir surgir quelqu'un, les mains tremblantes, Morillot qui, malgré son âge, venait de grimper comme un écolier, saisit le bout de corde et, après en avoir arraché des brins qu'il serra dans son porte-monnaie, y appuya son couteau.

Mais la lame était tranchante, ses mouvements saccadés, et voici que le pendu tomba à terre sur la mousse fine et drue qui amortit la chute ; tandis que l'huissier, en voulant retenir la corde, dégringolait à sa suite, se cassait une jambe et perdait connaissance.

Le nœud coulant se desserra aussitôt autour du cou d'Antelme et, l'arrivée presque immédiate du syndic, du juge de paix et des paysans accourus en même temps, on put constater, au grand étonnement de chacun, qu'il restait encore un souffle de vie dans la poitrine du suicidé.

Séance tenante, le médecin s'occupa du malheureux, tandis que les paysans, ébahis de trouver auprès de lui Morillot en si piteux état, s'efforçaient de lui faire reprendre ses sens ; mais ce fut seulement une heure après qu'on plaça les deux hommes côte à côte sur le même bancard, et que la petite troupe rentra au village, distant du bois de quelques secondes seulement.

IV

L'huissier fut soigné par sa servante, car Berthine était à Bladeilles, chez une parente, et elle ne pouvait revenir avant une huitaine de jours.

On pensa à confier Antelme à Laurette, le seul parent qu'on lui connût. Encore qu'ils fussent fâchés, il lui devait l'hospitalité dans cette circonstance ; mais voici que le vieux, en voyant arriver le bancard sur lequel était étendu le corps inerte de son neveu, s'affaissa tout à coup et rendit l'âme quelques heures plus tard, succombant à la seconde attaque qui le frappait cette année.

On conduisit donc le suicidé à la ferme, et une voisine charitable s'installa à son chevet jusqu'à ce que le miracle dont avait parlé le docteur s'accomplît en faveur du pauvre garçon.

Vers la fin de la semaine suivante, comme il commençait à aller et venir, on le manda chez le notaire de la petite ville voisine, sans doute pour lui signifier de vendre la ferme et de désintéresser ainsi les créanciers de son oncle qui avaient pris hypothèque sur elle. Il ne s'en inquiéta pas. Il lui restait ses meubles et son bétail, sur lesquels Morillot ne pouvait plus rien et, ne se plaçant pas domestique, rien ne l'empêchait d'épouser Berthine.

C'était pour lui la question capitale, et il se rendit chez le notaire d'un pas joliment alerte pour un convalescent.

Par une singulière coïncidence, l'état de l'huissier qui, jusqu'alors n'était guère satisfaisant, s'améliora soudain ce jour-là.

La servante lui avait maintes fois répété qu'il était hors de danger, mais il ne la comprenait pas alors et, maintenant, ne se rappelait même pas ses paroles.

Il se tourmentait et, ne trouvant aucune bonne raison pour se disculper aux yeux de sa petite-fille, pensait qu'il aurait peut-être mieux valu pour lui se casser la tête que la jambe, lorsque, la porte de sa chambre s'ouvrant doucement, il vit apparaître le fermier qui souriait.

Il se crut le jouet d'une hallucination comme il en avait eu pendant la fièvre, mais le jeune gars s'approcha de lui et lui tendit la main.

— Je viens vous remercier, lui dit-il, car, si je suis solide et debout, au lieu d'être mort et enterré, c'est à vous que je le dois...

— A moi que tu le dois ? répéta l'huissier quasi effaré.

— Oui, puisque vous avez coupé la corde qui m'étranglait et même, pauvre vieux, au risque de

vous tuer. Enfin, tout est bien qui finit bien ; me voici sain et sauf, grâce à vous, et l'on ne craint plus rien pour vous, car notre médecin affirme que vous pourriez danser à ma noce, lorsque j'aurai votre permission d'épouser... Berthine !

— Voyons, voyons, murmura le bonhomme, est-ce que je deviens fou ? Comment es-tu ici ? Pourquoi parais-tu si joyeux, et comment encore peux-tu me demander d'épouser Berthine ! Tu sais bien que...

— Je sais, père Morillot, interrompit le jeune homme, que je sors de chez le notaire et que le notaire m'a dit ceci : « Tu hérites de ton oncle Laurette, mort intestat... »

— Peuh !

— Et mon oncle Laurette, vieux avare qui cachait son jeu et son argent, me laisse la jolie somme de trente-deux mille francs !

— Trente-deux mille francs ! s'écria l'huissier en se dressant sur son séant. Et ça sera...

— Pour Berthine, si vous voulez ! S'il voulait ? Ah ! je crois bien.

V

Six semaines après, on célébra le mariage des deux jeunes gens.

Ils habitent aujourd'hui une belle ferme qui leur appartient, et le grand-père s'est retiré chez eux ; le jour où il a élu domicile près de son gendre, le bonhomme a cru devoir lui avouer franchement qu'il ne l'avait sauvé que par ricochet, en voulant s'approprier de ce qu'il croyait être un talisman : de la corde de pendu !

Il s'attendait à de l'indignation, à des reproches, et ne reçut qu'un éclat de rire.

— Vous n'avez pu obtenir ce que vous convoitiez, lui dit Antelme, mais vous m'avez sauvé et j'aime mieux ça.

— Oh ! reprit sérieusement Morillot. J'avais arraché quelques brins et le talisman opérait déjà.

— Vraiment ? s'écria le fermier en riant plus fort.

Et, comme Berthine, attirée par son rire sonore, venait voir ce qui le provoquait, il passa sa main autour de sa taille et l'embrassa tendrement.

— Vous avez raison, reprit-il, cela porte chance, puisque j'ai épousé celle que j'aimais, mais c'est bien la première fois, convenez-en, que la corde de pendu porte bonheur... au pendu lui-même !

Jean Barancy.

Adresses utiles

Nous prions nos abonnés et lecteurs d'utiliser ces adresses de maisons recommandées lors de leurs achats et d'indiquer le *Conteur Vaudois* comme référence.



POUR OBTENIR DES MEUBLES

de qualité supérieure, d'un goût parfait, aux prix les plus modestes.

Adressez-vous en toute confiance à la fabrique exclusivement suisse

MEUBLES PERRENOUD

Succursale de LAUSANNE : PÉPINET - Gd-PONT

ARTICLES SANITAIRES Caoutchouc Pansements

Hygiène. Bandages et ceintures en tous genres.

W. MARGOT & Cie, Pré-du-Marché, Lausanne

CAISSE POPULAIRE D'ÉPARGNE et de CRÉDIT

Lausanne, rue Centrale 4

CAISSE D'ÉPARGNE 4 1/2 %

Dépôts en comptes-courants et à terme de 3 % à 5 %
Toutes opérations de banque

DENTISTE

R. GUIGNET

Pl. Riponne 4 - LAUSANNE - Tél. 66 18

Consultations tous les jours de 8 à 12 h. et de 2 à 6 h.

HORLOGERIE - BIJOUTERIE - ORFÈVRE

G. Guillard-Cuénoud, Palud 1, Lausanne

Grand choix - Réparations garanties - Prix modérés

PHOTOS-APPAREILS Fournitures et photographies

Henri MEYER - Photo-Palace

Tél. 27.59. 1 rue Pichard, Lausanne.

VERMOUTH CINZANO

P. POUILLON, agent général, LAUSANNE

LINGERIE FINE BRODERIES — MOUCHOIRS

Albert FAILLETTAZ, Rue de Bourg 8, Lausanne

Pour la rédaction : J. MONNET
J. BRON, édit.

Lausanne. — Imprimerie Pache-Varidel & Bron